

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 8 (1894)

Artikel: Maurice Tripet [suite et fin]
Autor: Pury, Jean de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789551>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MAURICE TRIPET

(SUITE ET FIN)

Maurice Tripet était né à Neuchâtel le 21 janvier 1863. Il était fils du Conseiller d'Etat Emile Tripet, magistrat intègre et respecté qui dirigea pendant plusieurs années les finances cantonales. Il ressentit dès l'âge de sept ans les premières atteintes de la terrible maladie qui devait graduellement le priver absolument de l'usage de ses jambes et ne guère lui laisser dans les bras que la force nécessaire pour tenir une plume ou feuilleter un livre. Il suivit néanmoins toutes les classes du collège classique de Neuchâtel. Nommé en 1880 aux fonctions de secrétaire du Parquet il se voua pendant quelques années à l'étude du droit, passa en 1884 un an comme stagiaire dans une étude d'avocat et obtint en novembre 1886 le grade de licencié en droit de l'Académie.

Pendant toute cette période de sa vie il jouit avec ardeur de ce qui lui reste de force et de santé. Membre du Club jurassien, collaborateur du *Rameau de Sapin*, il fait des courses de montagne, admire avec passion les merveilles de la nature. Membre de la Société gymnasiale *l'Étude* puis de la Société d'étudiants de *Zofingue* il apporte un zèle égal au travail et au plaisir, fait applaudir de nombreux travaux tantôt sérieux, tantôt humoristiques, mais il se montre surtout inimitable dans l'art d'organiser et d'égayer les fêtes ; il excelle dans la mise en scène, dans l'agencement de spectacles burlesques et imprévus, comme dans l'organisation des cortèges où les bannières flottent au vent et en vue desquels il aime à dessiner des costumes brillants et empanachés.

Il avait toujours cultivé avec prédilection le dessin et l'histoire. Le blason ne tarda pas à l'attirer par son côté décoratif. Les étudiants Suisses comme ceux d'Allemagne aiment à échanger des objets, chopes, pipes, cannes, ornés d'armoiries de corporations, d'Etats, de villes ou de familles ; ils chargent de pièces héraldiques leurs bannières et leurs écharpes. Maurice Tripet voulut se rendre compte de l'origine et de la signification de ces images brillantes ; c'est ce qui me rapprocha de lui au cours d'un séjour que je faisais à Neuchâtel en 1880. Alors étudiant en Allemagne j'en rapportais le « *Heraldisches Handbuch* » de Warnecke. Ce livre où le blason apparaît non point comme une langue morte aux formes rigides et froides mais comme un art vivant, comme une terre antique pleine encore de végétations étranges et de fleurs nouvelles écloses sur des troncs séculaires, fut pour Tripet une révélation. Il se jeta avec passion dans cette étude et il m'a répété souvent que c'est dès ce moment qu'il vit là une vocation possible. Il s'en ouvrit au professeur Daguet qui l'encouragea dans cette voie, lui montra l'étendue du champ à explorer et le guida par les conseils de sa large et copieuse érudition.

La première publication du jeune et bouillant héraldiste fut une étude sur les *Armoiries de Neuchâtel* qui parut en août 1883 dans la *Feuille centrale de la Société de Zofingue* sous la forme d'une brochure illustrée de blasons et de facsimile de sceaux.

Depuis plusieurs années l'usage des armes historiques du pays de Neuchâtel, d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent, avait été remis en honneur dans la société dont M. Tripet faisait partie, mais dans une grande partie du pays, sans qu'on sût trop pourquoi, ces belles armes passaient pour un emblème réactionnaire. Tripet qui ne pouvait être soupçonné de nourrir en politique des idées subversives ou arriérées était assez bien placé pour éclairer ses concitoyens. Il prit vaillamment le taureau par les cornes, exposa avec beaucoup de clarté les phases successives de l'histoire héraldique du pays et proposa franchement l'abandon de l'écusson de fantaisie imaginé au lendemain de la révolution et le rétablissement des emblèmes séculaires respectés par tous les régimes antérieurs.

Cette concluante plaidoirie fut très lue et discutée, elle n'aboutit pas et ne pouvait pas aboutir à un résultat tangible, mais elle fit tomber bien des préjugés et attira l'attention sur son jeune auteur auquel elle valut la sympathie de tous les amis de l'histoire.

Cette première publication héraldique de Maurice Tripet a aussi ceci d'intéressant qu'elle montre bien à nu son caractère franc, vif, et porté à l'action. Pour lui l'étude n'était pas un but mais un moyen, il ne lui suffisait pas de savoir, il voulait enseigner aux autres et c'est ainsi qu'à peine ses études terminées il réalise un projet longtemps caressé en fondant les *Archives héraldiques et sigillographiques suisses*.

Le journal nouveau, parut dès le 1^{er} janvier 1887 en fascicules mensuels. Autographié pendant les deux premières années, par économie, il était bien loin de ressembler aux luxueuses publications similaires des pays voisins. Seul de son espèce en Suisse il étonnait un peu; les plus sympathiques à l'entreprise eux-mêmes doutaient du succès. Mais Tripet avec sa foi robuste et sa volonté tenace allait de l'avant et les abonnés vinrent en même temps que les collaborateurs se grouper autour de son nouveau-né si plein de promesses. Dès la troisième année il fut possible de remplacer l'autographie par l'impression typographique et, s'il eut à lutter avec bien des difficultés, si le nombre trop faible des abonnés l'empêcha de donner à la partie artistique du journal l'importance qu'il avait rêvé de lui donner et le contraignit souvent à faire des prodiges d'économie pour rentrer dans ses frais, notre pauvre ami n'en a pas moins vu cet enfant de sa dilection entrer dans la huitième année de son existence.

Les *Archives héraldiques* ont été le berceau de la *Société Suisse*

d'héraldique dont depuis tantôt quatre ans elles sont devenues l'organe. Ce fut un beau jour dans la vie de leur fondateur celui où il vit couronné de succès l'appel lancé dans le numéro de Février 1890. Mais nous aurons à revenir plus loin sur l'activité de Maurice Tripet comme secrétaire de notre société.

En 1887, bien que ne marchant plus qu'avec difficulté, il circulait encore et il s'occupa avec l'entrain qu'il mettait à toutes choses de l'organisation du cortège historique lors de l'Exposition fédérale d'agriculture. Il y gagna un refroidissement et fit une longue maladie qui mit sa vie en danger. Guéri cependant à force de soins il resta complètement privé de l'usage de ses jambes.

Il supporta cette dure épreuve avec une admirable sérénité. Il faut ajouter aussi que son infirmité suscita des dévouements touchants. Nous avons vu pendant ces sept années d'épreuve plusieurs de ses amis, même d'entre les plus jeunes, occuper une partie de leurs heures et de leurs jours de loisir à pousser sur les routes et souvent jusqu'à plus d'une lieue de distance la petite voiture de l'invalides !

Nommé en 1888 préposé aux nouvelles archives cantonales il entreprit avec joie la tâche si conforme à ses goûts de classer et cataloguer les milliers de pièces non comprises dans l'ancienne classification. Il a rempli ces fonctions jusqu'à sa mort. Mais ce n'était là en quelque sorte qu'un hors d'œuvre dans sa vie. Toutes les heures qu'il ne passait pas au Château étaient consacrées à l'héraldique et ses années de maladie sont la période vraiment féconde et intéressante de son activité dans ce domaine.

Nous avons déjà dit qu'il était homme d'action plus qu'homme de science, cela explique la direction que prirent ses travaux. Il étudiait le blason du moyen âge pour les enseignements et les modèles qu'il y trouvait, mais il visait surtout à restaurer l'usage des armoiries, à en vulgariser la connaissance, à en multiplier les applications modernes. Dans ce but il fonda un *cabinet héraldique* pour la direction duquel il s'assura dans la suite la collaboration de notre collègue M. Jules Colin. C'était une sorte d'agence de renseignements à laquelle le public prit rapidement l'habitude de s'adresser pour l'élaboration de dessins et de modèles comme pour toutes les recherches relatives aux armoiries. Avec la droiture qui était le fond de son caractère il évita avec soin toutes les compromissions mercantiles dont sont coutumières les institutions semblables d'autres pays. Il voulait la vérité avant tout et protestait contre tout ce qui aurait eu le caractère d'actes de faux au point de vue historique.

Les armes de l'Etat et des Communes étant les seules dans notre pays qui possèdent un caractère officiel il se donna pour première tâche

d'en obtenir la fixation authentique et définitive. Nous avons vu comment, à 20 ans, il était entré dans l'arène par un vigoureux mais inutile assaut livré aux nouvelles armoiries du Canton de Neuchâtel. Il eut plus de succès dans l'œuvre qu'il entreprit au sujet des armoiries communales. Les circonstances politiques s'y prêtaient. La loi communale de 1888 ayant opéré la fusion entre les municipalités (communes d'habitants) et les communes de ressortissants, l'esprit local se réveillait. Maurice Tripet par des démarches répétées auprès des autorités communales nouvelles et par des brochures explicatives : *Les armoiries de la ville de Neuchâtel*, — *Les armoiries des Communes neuchâteloises*, — *Etat actuel des armoiries communales*, attira l'attention sur les emblèmes locaux, engagea les Communes à adopter des armoiries là où il n'en existait pas, à rétablir les anciennes là où elles étaient tombées dans l'oubli, à fixer un blason officiel là où il y avait des variantes.

Qui dira ce qu'il déploya dans cette campagne de persévérance et de souplesse ? Le résultat ne fut pas partout conforme à ses désirs. Quelques communes malgré ses instances se donnèrent des armoiries affligeantes pour l'œil d'un héraldiste. Mais en définitive le but que Tripet s'était proposé fut atteint et en 1891 le Département de l'Intérieur le chargea d'établir et de publier le tableau en chromolithographie des armes officiellement fixées des soixante-quatre communes neuchâteloises. C'était là un beau succès et la manifestation d'une sorte de renaissance du blason au sein de la société moderne et démocratique. Mainte commune s'est fait confectionner dès lors de nouveaux sceaux à ses armes et une nouvelle bannière et Tripet eut la joie de voir là le résultat direct et tangible de ses efforts.

Je n'ai mentionné qu'en passant la brochure intitulée : *Les armoiries de la ville de Neuchâtel*. Cette monographie rapide et pourtant complète mérite d'attirer plus spécialement l'attention par les renseignements qu'elle donne et par les reproductions qu'elle contient de toute la série des principaux sceaux de la ville. C'était, comme la brochure de 1883 sur les armoiries du canton, une sorte de plaidoyer absolument concluant. Il trancha la question sans qu'il fut même besoin du vote d'un arrêté puisqu'en 1890 le Conseil communal, constatant que les armes historiques de la ville n'avaient jamais été abolies, les fit purement et simplement rentrer dans le champ de ses nouveaux sceaux.

En 1889 lorsque les autorités fédérales adoptèrent comme type officiel des armes de la Confédération la croix aux bras allongés, Tripet prit chaudement la défense de la croix à cinq carrés égaux qu'il estimait la seule historiquement correcte. Il a lancé à ce sujet divers articles de journaux et des feuilles volantes où il soutient son opinion par des arguments très dignes d'attention.

En 1892 la Société d'histoire du canton de Neuchâtel rendit à son tour hommage aux patriotiques efforts de Maurice Tripet en publiant à ses frais son important ouvrage sur *Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel*. « Dans ce volume richement illustré de planches dans le » texte et hors texte, dont un bon nombre sont en couleur, l'auteur s'est » attaché à décrire les armes et couleurs de Neuchâtel dans tous leurs » développements et dans toutes leurs applications depuis les temps les » plus anciens jusqu'à nos jours. Dans sa préoccupation de ne rien » omettre M. Tripet est peut-être entré dans un peu trop de détails, mais » ce livre est une précieuse mine de renseignements et aucun Etat, » croyons-nous, ne possède une monographie aussi complète de ses » emblèmes historiques » (1).

Ayant ainsi en quelque sorte terminé son œuvre en ce qui concernait les armoiries de l'Etat et des communes, Tripet méditait l'élaboration d'un grand armorial complet des familles neuchâteloises. Il en réunissait depuis longtemps les matériaux et, comme jalons pour servir à cette œuvre future, il publia de 1889 à 1893, en autographie et en collaboration avec M. Jules Colin, quatre recueils d'armoiries, deux d'après des manuscrits rencontrés au cours de ses recherches: *Armoiries de familles neuchâteloises tirées de l'Armoiral manuscrit du notaire J. Huguenin, justicier au Locle* et *Armoiries de familles neuchâteloises tirées du manuscrit du capitaine Louis Benoît fils*; un d'après des cachets armoriés relevés dans les archives de l'Etat: *Armoiries neuchâteloises 1707-1848*. Un enfin d'après les rôles armoriés des bourgeois conservés aux archives communales et d'après un recueil anonyme qui appartient à la Bibliothèque de la ville: *Armoiries neuchâteloises tirées des rolles bourgeois et des manuscrits de la ville et de la Bibliothèque de Neuchâtel*.

De plus et dans le même ordre de recherches il a publié en dernier lieu, cette année même et en collaboration avec M. Grellet, président de la société d'héraldique, *Les Ex-libris neuchâtelois*, ouvrage imprimé avec goût et rempli de reproductions et de descriptions d'armoiries.

Au moment où la mort l'a surpris Tripet s'occupait de la reproduction et de la publication de la belle collection de panneaux armoriés peints sur bois qui ornaient l'ancien local de réunion de la Compagnie des Mousquetaires. Il avait depuis quelques années obtenu le rétablissement de l'ancien usage que chaque nouveau membre de la compagnie déposât dans la salle du Stand un panneau à ses armes. Plusieurs de ces panneaux ont figuré dans la section héraldique à la récente exposition d'Yverdon.

A propos de cette exposition qu'il aida à préparer mais qu'il n'eut

(1) Extrait d'un article nécrologique de M. Jean Grellet dans le bulletin de la Société de Numismatique (page 274-277) travail auquel nous faisons ici divers autres emprunts.

pas la joie de voir il faut rappeler la part active qu'il prit il y a deux ans à l'organisation de l'exposition héraldique de Neuchâtel, première et modeste mais très intéressante entrée en scène de notre société à l'occasion de la réunion générale de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

Que de choses il y aurait à ajouter à cette liste déjà longue ! et d'abord la préparation de la *Bibliographie héraldique de la Suisse* travail entrepris par la société d'héraldique et qui est à peu près achevé. Tripet s'y est employé avec zèle et en a réuni la plupart des matériaux.

Puis une foule de petites publications, *calendriers héraldiques*, articles dans diverses revues et dans plusieurs journaux quotidiens, brochures diverses, telles que : *Les armoiries de la maison de Challant et de la famille Challandes*, réfutation très nette de prétentions injustifiées qui témoigne de la droiture de son esprit. *Fragments historiques* en collaboration avec M. Max Diacon ; *Glanures historiques* ; *Exposé de la Constitution de la Principauté de Neuchâtel et Valangin* (reproduction d'un mémoire remis en 1806 au gouverneur français pour le renseigner sur les institutions de l'Etat) ; *La Suisse héraldique* (aperçu rapide sur l'histoire du blason en Suisse depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque moderne) ; *Contribution à l'histoire des Postes du pays de Neuchâtel* ; *Le Dr Louis Stantz* (belle étude biographique sur cet héraldiste suisse pour lequel il professait une grande admiration), etc.

Nous aurions dû citer également l'album richement illustré des *Bannières de la Société de Zofingue* qui fut l'une des premières publications de M. Tripet et nous n'oublierons pas de rappeler à son honneur que, lors de la fondation de l'Université de Lausanne, c'est à lui que le Département Vaudois de l'Instruction publique demanda le dessin du sceau de la nouvelle institution.

Et maintenant que dirons-nous encore du secrétaire si complètement dévoué que la Société Suisse d'héraldique a perdu en M. Tripet. Nous avons vu déjà comment c'est lui qui, par son activité dans un domaine longtemps délaissé et par la publication des *Archives héraldiques* a rendu possible la fondation de la société. Par le fait de son état de santé il lui fournit dès l'origine un centre. C'est presque toujours chez lui que le comité s'est réuni, de même que c'est chez lui que les membres fondateurs avaient tenu leur assemblée constitutive.

Aussi longtemps qu'il fut en état de s'y faire transporter il fit dans les séances du groupe neuchâtelois de la société de nombreuses communications.

La correspondance de la société avec les membres éloignés ou avec les héraldistes étrangers lui donna l'occasion d'étendre encore ses relations épistolaires déjà multiples et, grâce au soin extrême avec lequel il conservait et classait les lettres reçues, celui qui aura le loisir d'en faire le dépouillement trouvera là une source abondante de choses inédites de la plume de divers historiens et artistes contemporains.

Nous ne voulons pas chercher à énumérer toutes les sociétés dont il fut membre, mais nous rappellerons que divers corps savants de l'étranger avaient tenu à se l'attacher comme membre honoraire et comme correspondant, spécialement la *Société généalogique et biographique* de New-York, le *Conseil héraldique de France*, et l'*Institut héraldique italien*. Il était très sensible à ce genre de distinctions parce qu'il y voyait la preuve que malgré le cadre modeste qu'il avait donné à son activité son œuvre était connue et appréciée au-delà des frontières de son petit pays.

Depuis trois ans enfin il avait été appelé à faire partie de la Commission du Musée historique de Neuchâtel, fonctions qui lui étaient chères et où il trouvait de nouvelles occasions d'être utile à la chose publique.

C'est le 16 juillet dernier que Maurice Tripet, qui depuis des semaines et même des mois n'avait plus connu le sommeil, est entré paisiblement dans l'éternel repos. Ses amis lui ont fait de belles funérailles ; son cercueil était caché sous les fleurs et les étudiants, au nombre desquels il n'avait jamais cessé de se compter l'ont accompagné jusqu'au bord de la fosse avec l'apparat des deuils solennels.

Nous avons essayé de dire quel vide il laisse et nous n'y voulons pas revenir ; mais en présence de ce vide une question se pose : comment, indépendamment des sympathies et des amitiés qu'il inspira par les qualités de son cœur et de son esprit et par les particularités douloureuses de sa vie, comment un homme essentiellement voué à des études si spéciales et si étrangères en apparence aux préoccupations modernes est-il arrivé à forcer l'attention et à faire rejaillir sur la science héraldique un peu de la popularité dont il jouissait lui-même ?

Sans faire tort en aucune façon à sa mémoire nous devons bien reconnaître que sa supériorité ne gisait ni dans une science profonde, ni dans des dons artistiques très exceptionnels. Ses ouvrages se ressentent sans doute d'un peu de hâte dans la composition ; ses dessins n'ont

ni la correction ni l'élégance de ceux d'un Bühler, d'un Döppler ou d'un Hildebrandt; ses infirmités ne lui permettaient pas de faire de sa main l'interprète parfait de sa pensée.

Ce qui a fait son succès comme héraldiste c'est qu'il a été un vulgarisateur convaincu, persévérant et pratiquant.

En opposition aux héraldistes qui ne voient dans le blason que le côté historique, qui l'étudient comme une langue morte dont on reconstitue pièce à pièce la syntaxe et la grammaire, il y a vu, lui, une des faces de la vie. Il l'a compris comme le moyen âge le comprenait, comme un ensemble de symboles où Etats et familles, communautés et individus, traduisent quelque chose de leur personnalité, et il a refusé d'admettre que ces symboles n'eussent plus de rôle à jouer dans la vie contemporaine. Il a été aux historiens purs ce qu'est au botaniste de cabinet le jardinier qui plante et qui arrose.

Où d'autres voient un herbier il a vu un parterre de fleurs.

Il a affirmé le droit égal qu'ont à l'attention de l'héraldiste le blason nouveau né d'un moderne village et l'écu séculaire sculpté sur la tombe d'un croisé.

Il n'a peut-être pas dit cela mais personne ne niera que ce ne fût le fond de sa pensée.

Qui méconnaîtrait ce que l'art et la science héraldique ont à gagner à cette conception si moderne et si large?

Notre âge démocratique comprend et respecte les symboles d'autrefois lorsqu'on lui montre qu'on comprend et qu'on respecte ses propres emblèmes, que ceux-ci dérivent de ceux-là, qu'il n'y a pas d'abîme entre les générations successives et que le langage que parlaient les pères peut être parlé encore dans la demeure des enfants.

Avec le même œil dont le numismate étudie et juge une médaille nouvelle l'héraldiste moderne doit étudier et juger un blason nouveau. S'il agit ainsi il ne paraîtra point un revenant de quelque époque disparue qui rapporte du fond des tombeaux d'inutiles poussières, il sera le conseiller bien venu qui fait servir à l'agrément et à l'instruction du temps présent les enseignements et les modèles qu'il puise dans le passé.

Tel fut Maurice Tripet. S'il a remporté dans sa modeste sphère de réels succès nous pouvons en conclure qu'il avait été bien servi par son intelligence des besoins de son temps et par sa connaissance des hommes.

Le monument le plus digne de lui que pourra élever à sa mémoire la Société d'héraldique sera de continuer son œuvre et, si possible, de lui susciter des imitateurs.

Neuchâtel, Octobre 1894.

JEAN DE PURY.